

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le huit décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERRAULT, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	6
<i>Pouvoirs</i>	:	2
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8

RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2023

Monsieur PIHIER, représentant la commune de Louveciennes, est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Modification de la grille tarifaire du Musée à compter du 1^{er} janvier 2024
- Décision budgétaire modificative n°1
- Ouverture des crédits d'investissement – exercice 2024
- Rapport d'orientation budgétaire 2024
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2023-31

OBJET : Boutique – La Sablésienne – Lanzfeld Editions – Radis et Capucine

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les articles mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	EDITEUR	QUANTITE	PUATTC	PUVTTC
<u>Kit Pot Terre Cuite – Tomate Cerise bio</u>	<u>Radis et Capucine</u>	<u>12</u>	<u>3,30</u>	<u>5,95</u>
<u>Kit Pot Terre Cuite – Radis bio</u>	<u>Radis et Capucine</u>	<u>12</u>	<u>3,30</u>	<u>5,95</u>
<u>Kit Pot Terre Cuite – Fraisier</u>	<u>Radis et Capucine</u>	<u>12</u>	<u>3,30</u>	<u>5,95</u>
<u>Mini Arrosoir Jaune – Tournesol bio</u>	<u>Radis et Capucine</u>	<u>10</u>	<u>3,96</u>	<u>9,85</u>
<u>Mini Arrosoir rouge avec Graine de coquelicot</u>	<u>Radis et Capucine</u>	<u>10</u>	<u>3,96</u>	<u>9,85</u>
<u>Jardin Pop Up – Ecureuil et Hérisson</u>	<u>Radis et Capucine</u>	<u>12</u>	<u>4,20</u>	<u>12,95</u>
<u>Coffret – Le miracle de la germination</u>	<u>Radis et Capucine</u>	<u>12</u>	<u>4,32</u>	<u>6,95</u>
<u>Boite R. Tresor</u>	<u>La Sablésienne</u>	<u>11</u>	<u>8,41</u>	<u>13,99</u>
<u>Coffret Feerie vegetale</u>	<u>La Sablésienne</u>	<u>8</u>	<u>16,51</u>	<u>23,50</u>
<u>Bm Dans Un Jardin</u>	<u>La Sablésienne</u>	<u>8</u>	<u>10,84</u>	<u>16,40</u>
<u>Etuis S.Nature</u>	<u>La Sablésienne</u>	<u>12</u>	<u>2,70</u>	<u>4,95</u>
<u>Etuis S.Framboise</u>	<u>La Sablésienne</u>	<u>12</u>	<u>2,72</u>	<u>4,95</u>
<u>Fondants Gouttes de Chocolat</u>	<u>La Sablésienne</u>	<u>12</u>	<u>3,21</u>	<u>5,95</u>
<u>Accroche Sac rond métal argent + packaging</u>	<u>Lanzfeld éditions</u>	<u>250</u>	<u>4,05</u>	<u>6,00</u>

Décision n°2023-32

OBJET : Baisse du prix de vente d'articles destinés à la vente en boutique

Il a été décidé de baisser le prix de ces articles :

ARTICLE	FOURNISSEURS	Ancien prix	Nouveau prix
Le savon rouge	Sajou	10€	6€
Le savon bleu	Sajou	10€	6€
La boîte de sachets de thé	Sajou	31€	25€
Les badges invités pass	Sajou	2€	1€

Le Président indique que cette dernière décision concerne des produits qui ne se vendent pas.

Sans observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MUSEE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le Musée du Domaine royal de Marly propose des ateliers destinés aux enfants durant les vacances scolaires.

Jusqu'à présent, ces ateliers étaient destinés aux enfants âgés de 6 à 12 ans.

Afin de proposer des ateliers s'adressant à un plus large public, il est proposé de ne pas indiquer d'âge limite, mais de maintenir un âge minimum d'accès afin que les enfants soient suffisamment autonomes pour y participer.

De même, il est prévu, au cours des prochains mois et prochaines années, l'organisation d'expositions temporaires.

Les journées de montage et de démontage de ces expositions peuvent occasionner des dérangements pour le public et limiter l'accès aux différents espaces du parcours permanent.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les visiteurs, il est proposé d'appliquer, pendant la période d'installation et de désinstallation des expositions temporaires, le tarif réduit.

Il est également proposé d'augmenter une partie des tarifs sur les prestations suivantes afin de compenser l'augmentation des coûts : visite guidée en extérieur ; animations ponctuelles ; dessous du musée ; contes ; jeux de la machine ; anniversaires ; réservations de salles ; visites atelier pratique artistique ; visite enquête ; ateliers de pratique musicale.....

Enfin, il est proposé d'augmenter le tarif de visites de groupe et d'appliquer ce tarif du lundi au dimanche.

Le Comité est appelé à statuer sur ces propositions et sur l'approbation de la nouvelle grille tarifaire présentée en annexe.

Madame CHASTAGNOL fait observer que les tarifs de base et scolaires n'ont pas été modifiés et que seul celui des visites pour les groupes est passé de 150 à 160 €. Par ailleurs, elle indique que les tarifs des ateliers des enfants ont été unifiés, à la hausse, car ils étaient tous différents et qu'ils sont indiqués dans le catalogue. Elle précise que les tarifs sont au prix du marché, voire en dessous. Elle souligne qu'il convient de réfléchir à une augmentation du tarif de base et à celui pratiqué lors des expositions, tout en ajoutant qu'à ce jour, ceux-ci n'ont pas été modifiés.

Monsieur LE BEULZE annonce aux élus, qu'en cours d'année et avant l'ouverture de l'exposition, ils seront sollicités à nouveau pour envisager une augmentation du tarif pour sa durée.

Monsieur JAOUEN souhaite connaître les tarifs appliqués au Château Monte Cristo.

Monsieur LE BEULZE répond que le tarif d'entrée est supérieur à celui du Musée puisqu'il est à 8€ et les tarifs réduits à 6 €.

Monsieur JAOUEN propose d'harmoniser le tarif de base du Musée avec celui de Monte Cristo en le fixant aussi à 8 €. Il ajoute que ces deux sites étant dans le même environnement, cet alignement est cohérent.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que cela simplifiera les flux financiers, car c'est actuellement compliqué pour les billets jumelés.

Monsieur PIHIER souligne que ce n'est pas une augmentation de 1€ qui changera la décision du public de venir visiter le Musée.

Madame CHASTAGNOL indique qu'elle pensait créer un tarif « exposition » à 9 €. Elle ajoute que si la décision est prise d'augmenter le tarif de base hors exposition, il conviendrait de le faire après celle-ci.

Monsieur JAOUEN fait observer que, pour lui, changer un tarif en cours d'année n'est pas judicieux.

Madame CHASTAGNOL répond que ce changement pourrait éventuellement avoir lieu à la rentrée de septembre, mais ajoute que l'exposition finissant fin novembre, il serait préférable de faire cette modification en janvier 2025.

Monsieur JAOUEN insiste pour le modifier dès maintenant et estime que le public ne serait pas surpris si le tarif d'entrée augmentait légèrement.

Monsieur PIHIER souhaite connaître le nombre d'entrées payantes.

Madame CHASTAGNOL répond qu'il y en a eu environ 9 000.

Le Président précise que le Musée a enregistré 12 000 entrées, mais qu'il faut en enlever environ 20 % pour répondre à la question de Monsieur PIHIER.

Monsieur PIHIER fait donc remarquer que cela correspond à un gain non négligeable de 9 000 €.

Madame CASANOVA demande quand les tarifs du Musée ont été modifiés pour la dernière fois.

Monsieur JAOUEN répond que cela fait plus de deux ans et confirme sa position d'augmenter à 8 € le tarif de base dès maintenant.

Monsieur PIHIER ajoute qu'il partage l'avis de Monsieur JAOUEN, tout en proposant de ne pas modifier le tarif réduit.

Monsieur LE BEULZE confirme qu'il serait possible d'appliquer un supplément pendant l'exposition.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que c'est durant les expositions que les visiteurs sont les plus nombreux.

Madame CHASTAGNOL confirme que ce tarif sera de 9 €.

Madame RAMPAZZO fait observer qu'un prix à 9 € n'est peut-être pas suffisant pour les clients.

Le Président fait également remarquer que l'écart entre ce montant et le tarif de base, s'il est de 8 €, n'est plus assez important.

Les élus abondent les propos de Monsieur PERRAULT.

Le Président poursuit sa réflexion et propose une entrée à 10€ pour l'exposition temporaire et à 8€ pour le tarif de base.

Madame CHASTAGNOL prévient les élus qu'il est impossible de modifier le tarif actuellement, car tous les supports papier pour janvier, qui restent encore nombreux, indiquent une entrée à 7€.

Monsieur LE BEULZE le confirme. Il propose que le tarif soit fixé à 10€ à partir de l'ouverture de l'exposition qui commence le 7 juin prochain, puis fixé à 8 € après celle-ci et qu'il reste à 7 € pour le moment en raison des documents imprimés.

Monsieur PIHIER fait observer qu'une telle discussion a déjà eu lieu concernant toutes les réductions possibles qui avaient pour conséquence de ne jamais payer le prix normal. Il fait le constat qu'il y a le prix affiché et le prix de base payé.

Madame CHASTAGNOL répète qu'il est impossible de modifier le prix de base au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur PIHIER rétorque que s'il n'a pas été augmenté depuis longtemps, il ne serait pas choqué de procéder dès maintenant à cette augmentation.

Madame CASANOVA souligne que ce changement peut toutefois être validé assez rapidement.

Monsieur JAOUEN compare avec le prix plus élevé d'une place de cinéma qui, en matière de dépenses, correspondant à la même catégorie pour un ménage.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que 8 000 visiteurs sont venus durant l'exposition sur 12 000 au total sur l'année, soit environ 70 %.

Madame CHASTAGNOL signale qu'une augmentation en janvier ne serait pas judicieuse, car il n'y a pas assez de visiteurs.

Monsieur LE BEULZE confirme qu'il ne faut pas attendre janvier 2025, car la réouverture de la saison est en septembre et que les délais sont suffisants pour imprimer de nouveaux flyers.

Madame CHASTAGNOL répète cependant que l'exposition ne s'arrête qu'en novembre et que cette augmentation doit avoir lieu après celle-ci.

Monsieur PIHIER fait remarquer que préciser le tarif sur les flyers n'est peut-être pas obligatoire afin d'éviter de devoir les réimprimer en cas de changements.

Madame CASANOVA propose de faire une délibération pour fixer le prix à partir du 1^{er} décembre.

Monsieur JAOUEN indique qu'il serait d'accord pour proposer un changement de tarif directement à la caisse même si le public manifesterait son mécontentement.

Madame CHASTAGNOL fait observer que le public a du mal à venir à cette période et qu'elle ne souhaiterait pas, en plus, majorer le prix de 1 € alors qu'aucun événement n'est prévu. Elle demande donc confirmation que les élus sont d'accord pour un tarif de 10 € durant l'exposition à partir du 7 juin 2024 et de 8 € une fois celle-ci terminée. Elle précise qu'il y a toutefois une période de deux à trois semaines après l'exposition pour le remontage des salles à tarif réduit et que le tarif de 8 €, hors exposition, serait mis en place vers la fin novembre prochain.

Les élus sont d'accord sur ce principe.

Monsieur LE BEULZE fait observer qu'il convient simplement d'inscrire dans la délibération que le tarif de base ne change pas maintenant et de rajouter deux lignes, précisant, d'une part que le tarif « exposition » sera de 10 € et que, d'autre part, le prix « post exposition », sans préciser de dates, sera de 8 €.

Madame CHASTAGNOL ajoute qu'il conviendra aussi de réfléchir aux tarifs réduits qui passeraient à 6€ au lieu de 5 €.

Madame CASANOVA fait observer que 20 % d'augmentation n'est pas très logique et qu'il faut un réel écart entre le tarif réduit et le plein tarif ; or, dans ce cas, il n'y a que 2 € de différence.

Monsieur PIHIER souligne qu'il existe une somme en deçà de laquelle ce n'est plus crédible.

Madame CASANOVA fait remarquer qu'appliquer des tarifs avec des centimes ne serait pas un problème, car la majorité des visiteurs règlent avec des cartes de crédit.

Monsieur JAOUEN souhaite faire la liste des tarifs réduits actuels qu'il estime beaucoup trop nombreux. Il cite donc les familles nombreuses, les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les détenteurs du pass Navigo, les adhérents de l'association et société des « Amis de Versailles », les détenteurs de la carte « un an à Versailles » solo ou duo, les membres de l'association « le vieux Marly », les parents

des enfants abonnés au magazine « le petit Léonard », ainsi que les visiteurs présentant le guide du routard.

Madame CHASTAGNOL explique que le tarif pour les parents des enfants abonnés au magazine « le petit Léonard » est le fruit d'un partenariat avec cette revue qui est très lue par les enfants.

Monsieur LE BEULZE souligne que ce sont des tarifs historiques, mais que les élus peuvent tout à fait décider de les modifier.

Madame RAMPAZZO demande si réellement des visiteurs demandent des tarifs réduits en raison de ces partenariats.

Madame CHASTAGNOL répond que tous les publics concernés par ces réductions se manifestent lors de l'achat de leur billet, excepté les détenteurs du guide du Routard ou les parents d'abonnés au « Petit Léonard », ces deux dernières réductions pouvant cependant rester indiquées.

Monsieur PIHIER souligne qu'il ne faut pas être proactif à la caisse et attendre que les visiteurs demandent ces réductions.

Madame CHASTAGNOL confirme que c'est le cas.

Le Président précise que la réduction « Pass Navigo » est la conséquence d'un partenariat avec la région IDF et n'est possible que durant les vacances scolaires.

Monsieur JAOUEN poursuit avec les gratuités et annonce les « 0 à 11 ans », les Amis du Musée, les conservateurs de musée et les conférenciers,

Madame CHASTAGNOL fait remarquer que les professionnels des musées et de la culture possèdent pour la plupart la carte Icom qui leur permet d'entrer gratuitement dans tous les musées du monde. Elle ajoute que la gratuité pour les conférenciers est normale.

Monsieur JAOUEN demande s'il y a bien le droit de parole pour les conférenciers.

Madame CHASTAGNOL répond que cette gratuite est pour leur compte personnel ou pour préparer des visites. Elle précise que le droit de parole est fixé à 30 € et que le tarif de la visite d'un groupe est passé de 150 € à 160 €.

Madame RAMPAZZO demande si la gratuité est valable aussi bien pour une visite classique que pour venir à une exposition.

Madame CHASTAGNOL annonce que pour les enfants, les détenteurs de la carte Icom et les journalistes, la gratuité est appliquée qu'il s'agisse d'une exposition ou non. Elle fait remarquer qu'il est normal de montrer les collections gratuitement à ces publics, mais qu'une réflexion pourrait être menée pour en exclure certaines catégories durant les expositions. Elle annonce qu'elle va étudier ce sujet.

Madame RAMPAZZO demande si cela pourrait être envisageable pour les Amis du Musée.

Le Président répond négativement, car c'est indiqué dans la convention signée entre eux et le Musée.

Madame RAMPAZZO fait remarquer, qu'à l'époque de cette signature, le Musée ne proposait pas d'exposition et souligne que, dans ce cas, toutes les catégories sont concernées.

Monsieur LE BEULZE rappelle que cette association subventionne les achats de tableaux et que le Musée est « gagnant ».

Madame CHASTAGNOL annonce que les membres de cette association ne viennent au Musée que pour l'inauguration des expositions et pour les visites, mais ne reviennent pas régulièrement dans le courant de l'année. Elle souligne que l'objectif est de les attirer au Musée avec d'autres personnes.

Madame CASANOVA fait remarquer qu'il faudrait ajouter la catégorie des enseignants qui se rendent au Musée pour préparer une visite scolaire et qui, ainsi, reviendront avec un groupe.

Monsieur LE BEULZE précise que cela pourrait être possible, mais à condition que la visite soit réservée et confirmée.

Madame CHASTAGNOL abonde dans ce sens.

Madame CASANOVA fait observer que ce ne sera pas possible ainsi, car, pour préparer une visite, il faut que les enseignants visitent plusieurs musées.

Par ailleurs, elle fait remarquer que, si la décision du changement du tarif de base après la prochaine exposition est prise, de nombreux autres tarifs seront également à modifier et qu'il conviendrait d'y réfléchir et de le décider lors d'une autre réunion.

Madame CHASTAGNOL le confirme et ajoute que, même pour le changement des seuls tarifs proposés dans cette délibération, il a fallu avoir une vraie réflexion, car il y a une incidence sur tous les autres.

Monsieur PIHIER confirme qu'il faut de la cohérence concernant les tarifs.

Monsieur LE BEULZE précise que les principes de la prochaine délibération à présenter au prochain comité sont fixés.

Madame CASANOVA souligne que la délibération n'est pas à retirer, mais qu'il convient d'accepter aujourd'hui les lignes inscrites en bleu dans l'annexe qui correspondent aux changements et que, en cas de modification du tarif de base, une autre délibération sera nécessaire.

Les élus le confirment, à la condition qu'ils se réunissent à nouveau ultérieurement pour les autres changements.

Sans observations, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire du Musée à compter du 1er janvier 2024.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Cette décision modificative permet d'inscrire, uniquement en section de fonctionnement, des crédits pour faire face aux dépenses obligatoires d'ici la clôture de l'exercice.

Ces nouveaux crédits permettront le versement des indemnités des élus à la suite de l'augmentation du point d'indice au 01/07/2023 et de satisfaire aux demandes d'ajustements obligatoires transmises par la Comptable, après le vote du budget primitif 2023.

Ces écritures éviteront des anomalies qui auraient été constatées au Compte de gestion 2023.

I. Section de Fonctionnement

Les principaux ajustements proposés sont les suivants :

Dépenses		
Chapitre 65	Indemnités des élus- Augmentation point indice	900,00 €
Chapitre 67	Apurement rattachements recettes 2022	44 423,65 €
Chapitre 68	Dotation dépréciation actifs circulants	240,00 €
<i>Chapitre 022</i>	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>- 1 879,00 €</i>
TOTAL		43 684,65 €
Recettes		
Chapitre 013	Réaffectation des crédits 2023 sur le bon chapitre	- 27 000,00 €
Chapitre 70		27 000,00 €
Chapitre 70	Modification du compte demandée par le Comptable Remboursement masse salariale agent technique mutualisé 2023+rattachement 2022	43 679,65 €
Chapitre 78	Reprise dotation dépréciation actifs circulants	5,00 €
TOTAL		43 684,65 €

- **Nouvelles inscriptions :**

Il convient d'inscrire 900 € au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante nécessaires au versement des indemnités des élus d'ici la fin d'année, en raison de l'augmentation du point d'indice au 01/07/2023.

Selon l'obligation de la M14 et l'état de provisionnement des créances supérieures à 2 ans à la date du 13/09/2023 transmis par la Comptable, il est proposé d'inscrire 240 € en dépenses à l'article 6817, chapitre 68 "Dotations sur provisions pour dépréciation des actifs circulants" et 5 € à l'article 7817 chapitre 78 « Reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants » afin d'ajuster la provision constituée au 31/12/2022 par décision du Président.

- **Inscriptions pour régularisation :**

Enfin, à la suite d'une demande de modification de compte par le Comptable, jugée non appropriée pour le remboursement de la masse salariale des agents mutualisés Musée / Château de Monte Cristo, il est nécessaire d'inscrire 44k€ au chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour apurer les recettes 2022 rattachées à tort au chapitre 013 et les réinscrire au chapitre 70.

A la suite de cette demande, il convient également de passer les 27k€ prévus au BP 2023 au chapitre 70, en lieu et place du chapitre 013.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé de diminuer l'enveloppe des dépenses imprévues au chapitre 022 de 1,9k€, ce qui la ramène à 22,7k€.

Il est proposé au comité de se prononcer sur cette décision modificative n°1.

Monsieur JAOUEN souhaite savoir en quoi l'augmentation du point d'indice joue sur les émoluments aux élus.

Monsieur LE BEULZE répond que c'est automatique car les indemnités seront indexées sur la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Monsieur JAOUEN stipule qu'il ne comprend pas puisque ce sont les élus qui décident de leurs indemnités.

Monsieur LE BEULZE explique que le point de référence pour le calcul des indemnités est celui de l'indice général à la fonction publique territoriale. Il ajoute que ce dernier n'avait pas été augmenté depuis longtemps, mais qu'il l'a été exceptionnellement cette année pour toute la fonction publique et que cela devient donc automatique et obligatoire. Il précise que cette augmentation n'était pas connue au moment de l'inscription des crédits budgétaires.

Sans observations, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°1.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2024

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, il est prévu à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'exécutif puisse, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Aussi, pour permettre le paiement de dépenses d'investissement qui pourraient survenir avant le vote du budget, il est proposé au comité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition.

Le Président rappelle que cette délibération est traditionnelle et permet, en attendant le vote du budget et pour éviter des blocages, d'ouvrir des lignes de crédit d'investissement, si nécessaire, au quart du budget de l'année précédente.

Sans observations, le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2024.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

La procédure budgétaire prévoit que, dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun n'est prévu au musée en 2021), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Une embellie pour le secteur culturel en 2022

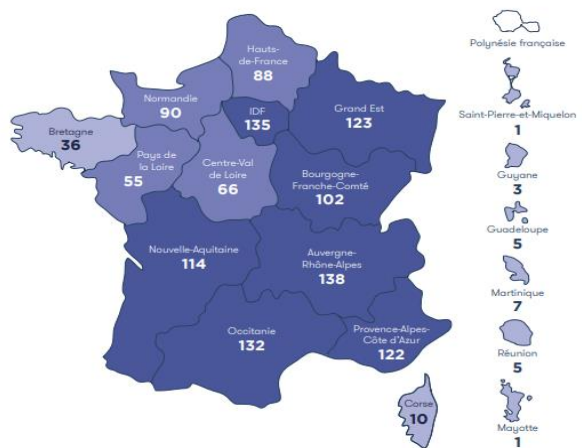
Le Musée du Domaine Royal est Labellisé "Musée de France". Ils sont 135 en Île-de-France et 1 216 en France.

Les patrimoines et leurs publics

Répartition géographique des patrimoines

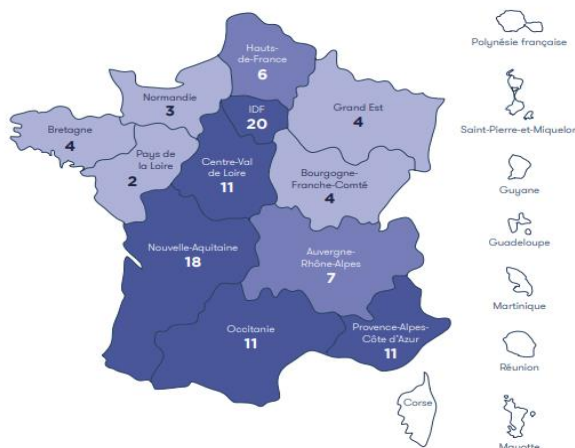
Les cartes suivantes permettent de visualiser la répartition des différents patrimoines à l'échelle régionale, tant sur le territoire métropolitain qu'ultramamarin.

Les musées de France



L'appellation « Musée de France » a été instaurée par la loi relative aux musées de France du 4 janvier 2002. Elle porte à la fois sur les collections et les institutions qui les mettent en valeur.

Les monuments nationaux (CMN et Chambord)



Le Centre des monuments nationaux (CMN), sous tutelle du ministère de la Culture, assure au nom de l'État la conservation et l'ouverture au public de ce réseau de monuments.

1) Des fréquentations retrouvées dans les sites sur l'ensemble du territoire

L'édition 2023 de Patrimostat, publication de référence sur la fréquentation des sites et établissements patrimoniaux, est parue. Elle présente les données pour 2022, année clé de réouverture totale des établissements et consolide celles de 2021.

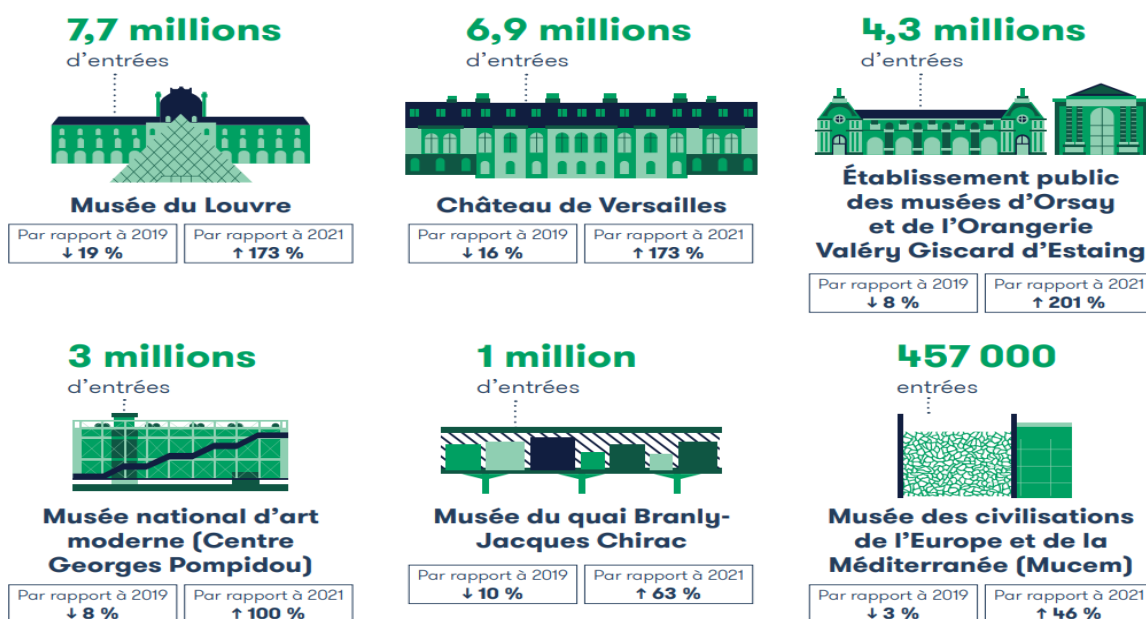
Plus de 200 jours de fermeture au public en 2020, 120 en 2021. Après deux ans de fragilité marqués par la crise sanitaire, 2022 est l'année de réouverture totale des établissements patrimoniaux, celle qui renoue avec l'attractivité des lieux culturels.

Cette tendance est captée dans la nouvelle édition de Patrimostat (août 2023) réalisé chaque année par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture.

Ce document compile repères sur les patrimoines, données annuelles de fréquentation des établissements et études de publics menées par les établissements. Il englobe les établissements, domaines et monuments nationaux, mais aussi les plus de 1 200 musées bénéficiant de l'appellation « Musée de France », les plus de 250 « Maisons des Illustres », sans oublier les presque mille sites patrimoniaux remarquables, les quelque 45 000 bâtiments inscrits ou classés au titre de monument historique et les 1 600 édifices contemporains protégés au titre d'Architecture contemporaine remarquable.

Une reprise progressive de la fréquentation dans les musées nationaux

Les établissements nationaux enregistrent une hausse importante de leur fréquentation par rapport à l'année 2021. Sans atteindre pour autant les niveaux enregistrés en 2019, l'année 2022 est le signal d'une reprise prometteuse des fréquentations des musées.



2) Une reprise prometteuse dans les musées

La relance se constate dans les chiffres de fréquentation des musées nationaux et lieux d'expositions sous tutelle du ministère avec, 28,5 millions de visiteurs enregistrés l'an dernier, soit une progression de 142 % par rapport à 2021, mais toujours inférieure à 2019 (- 15 %).

Cette tendance à la hausse se confirme auprès du jeune public, avec 7,6 millions d'entrées pour les moins de 25 ans, chiffre en hausse de 137 % par rapport à 2021.

Les touristes internationaux reviennent progressivement avec la levée des restrictions de voyage.

Touristes internationaux

En 2022, la levée des restrictions sur les voyages a permis aux touristes internationaux de visiter à nouveau les sites patrimoniaux du territoire national. Par rapport à 2021, la part des visiteurs étrangers a augmenté dans les quatre établissements accueillant le plus de public. Si les chiffres restent néanmoins légèrement en dessous des taux enregistrés en 2019, année de référence, ils augmentent de 4 points pour le Musée de l'Orangerie.

77 %



Château de Versailles

Par rapport à 2019
↓ 4 points

Par rapport à 2021
↑ 18 points

70 %



Musée du Louvre

Par rapport à 2019
↓ 1 point

Par rapport à 2021
↑ 31 points

58 %



Musée d'Orsay

Par rapport à 2019
↓ 7 points

Par rapport à 2021
↑ 7 points

61 %



Musée de l'Orangerie

Par rapport à 2019
↑ 4 points

Par rapport à 2021
↑ 20 points

Les chiffres à retenir de Patrimostat

- En 2022, **28,5 millions** de visiteurs dans les musées nationaux et lieux d'expositions sous tutelle du ministère, soit une progression de **142 %** par rapport à 2021.
- **7,6 millions** d'entrées pour le jeune public de moins de 25 ans, chiffre en hausse de **137 %**.
- Plus de **10 millions** de visiteurs en 2022 dans les monuments nationaux, niveau stable par rapport à 2019.

3) Une hausse de la fréquentation du Musée du Domaine royal de Marly

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 s'inscrit dans ce contexte de reprise optimiste et confiant et s'appuie notamment sur l'augmentation constatée en 2023 avec environ 12 000 visiteurs en 2023.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

II. Présentation des projets d'expositions pour la période 2024-2028

Chaque année le musée organise une exposition temporaire afin de permettre la redécouverte de son histoire autour d'une centaine d'œuvres majeures issues de collections publiques et privées. Le musée propose des expositions dossiers autour de ses collections, ainsi que "L'œuvre de la saison", chaque trimestre, qui met en scène un objet du parcours permanent ou conservé en réserves accompagné d'un dispositif de médiation adapté. Des visites du parcours permanent et des expositions sont mises en place, ainsi que des ateliers et des conférences thématiques.

Le Musée a inauguré le 14 avril 2023 une première exposition depuis sa réouverture sur le thème « Séduction et pouvoir, l'art de paraître à la cour ». A travers une centaine d'accessoires de mode et d'objets de beauté et de parfumerie, le parcours retraçait l'histoire des ornements et parures arborés à la cour aux 17e et 18e siècles.

Ce sont ces expositions, ces événements et la programmation qui soutiennent la fréquentation du musée. En dehors de ces rendez-vous fixes, bien identifiés par le public, la fréquentation est peu nombreuse.

A/ "Les Chevaux de Marly. Le cheval à Marly" - Exposition du 7 juin au 2 novembre 2024

Genèse du projet d'exposition

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, le Musée national de la Renaissance d'Écouen et le Musée du Domaine royal de Marly. Chacun des musées organise une exposition sur le thème du cheval, dans le cadre de la tenue des épreuves d'équitation dans les jardins du château de Versailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Les épreuves d'équitation prendront place au niveau de l'esplanade de l'Étoile Royale, à l'ouest du Grand Canal, au cœur du parc du Château de Versailles. Elles seront organisées en trois temps : les premières épreuves auront lieu du 27 juillet au 6 août, suivies par les épreuves de pentathlon entre le 8 au 11 août. Les épreuves de para-équitation se dérouleront du 3 au 7 septembre.

Thème de l'exposition 2024

L'exposition sera centrée sur la présence du cheval et de ses représentations au domaine de Marly entre le moment de sa création sous le règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution.

L'exposition explore la présence du cheval dans les arts, la culture, les loisirs et dans la symbolique du Domaine royal de Marly sous l'Ancien Régime. Elle aborde le rôle du cheval dans les activités civiles et militaires, en particulier lors des déplacements et pour accompagner la chasse.

À Marly, le cheval est avant tout un objet de parade et de cour, faire-valoir de puissance et de grandeur à l'image du Roi. L'exposition revient sur l'histoire des groupes sculptés représentant « La Renommée à Cheval » et « Mercure à Cheval » réalisés par Antoine Coysevox sous le règne de Louis XIV pour orner l'abreuvoir monumental du domaine, et détaille les conditions dans lesquelles ces groupes mythologiques ont été remplacés par les sculptures des « Chevaux retenus par leurs palefreniers » réalisées par Guillaume Coustou sous le règne de Louis XV.

L'exposition aborde également les représentations du cheval dans les programmes décoratifs du Château de Marly : les représentations du Char Solaire d'Apollon sur les frontons du Pavillon Royal et la série monumentale des « Conquêtes du Roi » réalisées par A. F. Van der Meulen et son équipe pour décorer l'intérieur du bâtiment.

Le musée s'appuiera sur l'important fonds d'arts graphiques, en particulier de dessins et d'aquarelles représentant l'abreuvoir, le domaine et les chevaux de Marly, mais aussi sur plusieurs toiles des « Conquêtes du Roi » et enfin sur des moulages en bronze et en plâtre des Chevaux de Coustou et de Coysevox.

Public cible

Le musée cible principalement les habitants de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, tout en s'ouvrant au reste du département, avec l'appui du réseau des Villes Royales des Yvelines. Dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le musée s'adressera aux touristes d'Île-de-France et des régions limitrophes et aux touristes internationaux présents dans notre territoire à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. La communication du musée ciblera en particulier les publics seniors, le jeune public, les amoureux d'équitation et les amateurs du Grand Siècle.

B/ Un programme d'expositions à venir déjà défini (2025 à 2028)

2025 : Madame du Barry

2026 : Belle comme Vénus. Le portrait historié aux XVIIe et XVIIIe siècles

2027 : Claude III Audran (1658-1734). Arabesques et Singeries à Marly

2028 : Nicasiaus Bernaerts (1620-1678), peintre des animaux à la cour

III. Prospective financière 2024-2028

La présente prospective a été présentée au comité en novembre 2023.

Il s'agit de définir les conditions financières nécessaires à l'équilibre budgétaire en prenant en considération deux éléments majeurs :

- La poursuite d'un programme annuel d'exposition comme moteur d'un renforcement de la fréquentation du musée et soutien croissant de ses ressources propres.
- La réalisation du premier exercice budgétaire plein en 2023 (effectif RH quasiment au complet et organisation d'une exposition) ne permet pas de clôturer à l'équilibre (+/- 140k€)

Section de Fonctionnement

Données de variation	2020	2021	2022	2023 BUDGET	2023 CA	2024	2025	2026	2027	2028
Coût Exposition annuelle				110	102					
Recettes mécénat et subvention expo				50	55					
Recettes supplémentaires expo				11		20				
Hausse masse salariale Musée				116						
Hausse participation des communes			100			150				
Charges à caractère général	179	167	200	368	330	345	352	359	366	373
Charges de personnel - Musée	217	222	218	344	330	350	357	364	372	379
Charges de personnel - Musée/Vacataires	53	48	60	36	32	18	18	19	19	19
Charges de personnel - Unilys + mutualisation	98	80	63	52	45	58	59	60	62	63
Autres charges	3	4	5	7	6	10	10	10	10	10
Charges financières	6	6	5	4	4	4	4	3	3	3
Charges exceptionnelles	0	14	0	1	44	5	5	5	5	5
Charges de fonctionnement A	556	541	551	812	791	790	806	820	836	853
Amortissements	53	87	54	45	45	18	11	10	10	10
Opérations d'ordre B	53	87	54	45	45	18	11	10	10	10
Recettes Propres	62	38	72	90	100	110	116	121	127	134
Mécénat et subventions exposition annuelle				50	55	50	53	55	58	61
Participation des communes	364	371	471	471	464	621	621	621	621	621
Remboursements	65	64	44	28	67	24	24	24	24	24
Opérations d'ordre		11	11							
Recettes exceptionnelles	15	3	6	5	10	10	10	10	10	10
Recettes de fonctionnement C	506	487	604	644	696	815	823	831	840	849
Excédents passés	758	658	322	321	321	116	122	116	106	74
Besoin section de fonctionnement C-(A+B)	-103	-141	-1	-213	-140	6	6	1	-7	-14

Section d'Investissement	2020	2021	2022	2023 BUDGET	2023 CA	2024	2025	2026	2027	2027
Emprunt	265	515	15	15	15	15	15	15	15	15
GER	329	165	102	148	108	116	30	30	30	30
Restauration œuvres sous réserve recettes mécénat						80				
Opérations d'ordre	7	11	11							
Sous-total dépenses investissement	601	691	128	163	123	211	45	45	45	45
FCTVA	0	20	48	157	9	164	18	19	5	5
Subventions et mécénat	206	407	1	9	12	85	5	5	5	5
Dons	5	12								
Amortissement	53	87	54	45	45	18	11	10	10	10
Opérations d'ordre	7									
Excédents capitalisés			190			65		12	11	25
Sous-total recettes investissement	271	526	293	211	66	332	34	46	31	45
Excédents passés	158	0	0	0	0	0	0			
Déficits passés		173	230	64	64	121		12	11	25
Besoin section d'investissement	-330	-165	-65	-16	-121	0	-12	-11	-25	-25
Total global	-433	-306	-66	-229	-261	6	-6	-10	-32	-39

Cumul Fonds de roulement 60 122 117 106 74 36

En conclusion, il est proposé afin de réaliser le projet du syndicat **d'augmenter les participations de 150k€ en 2024** afin d'assurer un retour à l'équilibre budgétaire annuel et préserver au maximum l'excédent résiduel comme fonds de roulement.

Pour mémoire, au ROB 2023 il était commenté, les points suivants :

- Le montant de la participation des communes pour 2023 était de (464 k€)

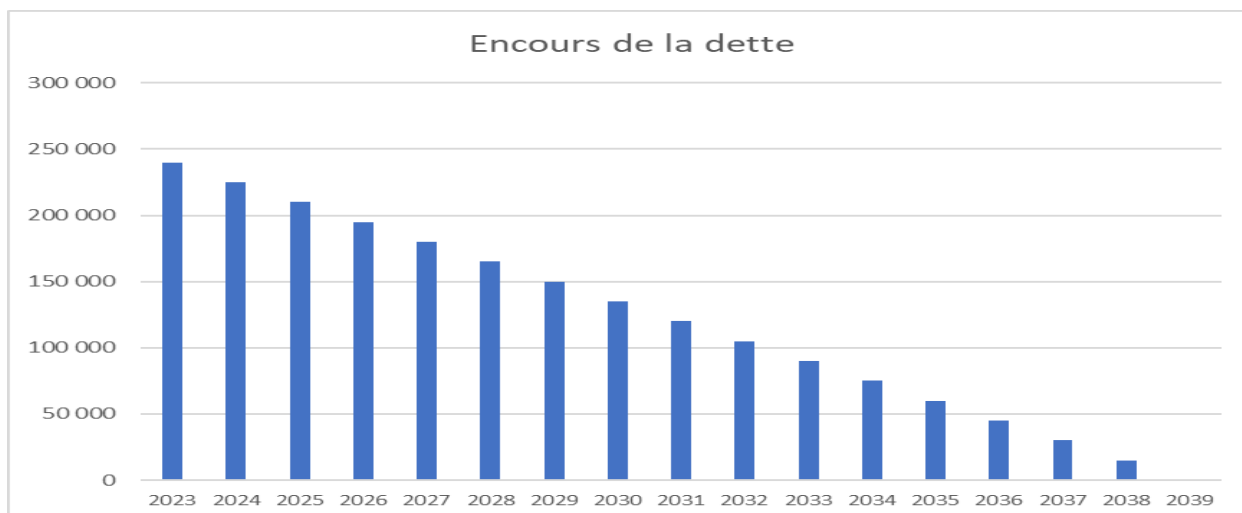
	POPULATION 2022	%	PARTICIPATION 2023	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY LE ROI	16 857	69.19	321 059 €		321 059 €
LOUVECIENNES	7 505	30.81	142 941 €		142 941 €
TOTAL SYNDICAT	24 362	100.00	464 000 €	- €	464 000 €

Les crédits proposés pour le Budget 2023 faisaient apparaître un déficit de (274 k€) sur la section de fonctionnement qui pouvait être financé par les excédents passés estimés à (321 k€).

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est donc meilleur qu'envisagé, ce qui permet d'envisager raisonnablement une amélioration des recettes propres sous réserve de réalisation des soutiens de mécénats et subventions notamment pour les expositions.

IV. Etat de la Dette

L'établissement a 1 emprunt à taux fixe (1,65) amortissement constant, en cours auprès du Crédit Mutuel jusqu'en 2039.



V. Section d'investissement

Il est proposé de conserver une enveloppe d'investissement de 30k€/an afin de satisfaire aux travaux de grosses réparations et renouvellement (GER).

L'instruction d'un projet d'agrandissement sera diligentée sous réserve de l'analyse des conséquences de la nouvelle loi relative à la limitation de consommation de surfaces imperméabilisées, notamment pour les Domaines Nationaux. Dans l'éventualité d'une faisabilité avérée, une demande de prolongation anticipée de la durée résiduelle du BEA auprès de l'EPV sera engagée préalablement à l'ouverture d'une étude ad hoc. Par ailleurs, il convient de préciser, également que pour la réalisation d'un tel projet, une modification du PLU de la commune de Marly-le-Roi sera nécessaire et la commune a déjà fait connaître son soutien à cette démarche.

Le Président précise que ce rapport est identique à la prospective présentée aux élus le mois dernier. Il se félicite que l'année 2023 se termine bien avec 12 000 visiteurs et plus de 100 k€ de recettes. Il fait observer que l'année 2024 sera rythmée par l'importante exposition que Madame CHASTAGNOL prépare sur le rôle des chevaux. Il précise qu'Hermès et le Château de Versailles vont prêter des œuvres, mais qu'il convient de tenir compte du coût du transport onéreux de celles-ci et pour lequel des mécènes doivent être trouvés. A ce titre, il signale qu'Hermès n'a pas souhaité aider financièrement le Musée dans cette opération.

Madame CHASTAGNOL explique aux élus que la société Hermès était très intéressée, mais a décidé de ne pas concrétiser cette demande de mécénat. Elle annonce que la raison officielle donnée est qu'Hermès est trop sollicitée et qu'aucun financement pour les expositions patrimoniales ne sera versé, car ils sont désormais fléchés « art contemporain ». Elle fait observer que la vraie raison est plutôt que l'exposition du Musée n'a pas été choisie. Elle annonce aux élus qu'elle va contacter Dior et le PMU et leur demande de lui communiquer des contacts s'ils en ont dans ces deux sociétés. Elle souligne que Dior a lancé, à priori pour cet hiver, une série limitée de maquillage avec un nouveau graphisme de packaging représentant les chevaux de Marly. Elle fait cependant remarquer que, si le mécénat avec Hermès avait fonctionné, il avait bien été annoncé que le Musée ne devait pas solliciter LVMH. Elle ajoute que la question se posera et sera examinée ultérieurement, en cas de mécénat de Dior, concernant les prêts d'œuvres par Hermès.

Madame RAMPAZZO rappelle que « les parfums de Marly » avaient été évoqués lors d'un précédent comité et demande ce qu'il en est.

Madame CHASTAGNOL répond qu'elle évoquera ce sujet plus tard dans ce comité.

Le Président souligne qu'avec l'augmentation de la participation des communes indiquée dans la prospective (cf délibération) afin de continuer à dynamiser le Musée, le fonds de roulement serait entre 75 k€ et 100 k€ dans les 4 ans, à condition de ne pas devoir affronter d'aléas majeurs comme en 2020. Il ajoute que tout a été envisagé, mais sans succès, pour ne pas devoir augmenter la participation des communes.

Monsieur JAOUEN fait remarquer que personne ne conteste la nécessité de mettre en phase le projet et son financement. Il fait cependant part aux élus des difficultés financières de la commune de Louveciennes, à laquelle il manque 3 millions d'euros pour équilibrer son budget, et qu'il sera donc impossible d'accepter cette augmentation budgétaire de la participation, les élus ayant été mandatés par Madame la Maire de Louveciennes. Il fait observer que cette décision n'est pas contre le Musée, mais obligatoire au vu de la situation financière communale.

Monsieur PIHIER précise que la participation de Louveciennes serait de 190 k€ au lieu de 140 k€. Il fait observer qu'il a bien conscience que c'est le cas aussi pour Marly-le-Roi, mais souligne que la situation n'est pas la même qu'à Louveciennes. Il explique que, certes ces sommes sont fiscalisées et n'apparaissent pas dans le budget de la commune, mais que les contribuables devront cependant payer, que c'est trop pour eux et que, d'autre part, l'impact du Musée n'est pas énorme sur les habitants. Il précise que la ville lance beaucoup d'actions, à savoir des tarifs payants alors qu'ils étaient gratuits auparavant, la restructuration du patrimoine immobilier, des mutualisations d'équipements, etc., et que, sans les réserves de Louveciennes, les budgets ne seront pas bouclés et qu'il y aura dépôt de bilan l'année prochaine. Il précise que des efforts seront faits par la ville, mais aussi par les contribuables et que le niveau d'imposition pourrait augmenter cette année, tout en ajoutant qu'aucune décision n'est encore prise. Il souligne que lorsqu'il est arrivé au syndicat du Musée, après la Covid et après la fermeture du Musée à la suite du sinistre, la question s'est posée de relancer le Musée. Il annonce que, début 2022, il pensait qu'il n'était pas possible d'augmenter ainsi la participation de la ville, mais que, après discussion avec son maire, Louveciennes a cependant suivi. Cependant, il fait remarquer que désormais les seuils sont très importants par nombre d'habitants. Il constate que, dans la prospective proposée, le résultat serait de 116 k€ en 2024 et que, si rien n'est fait, il serait de -35 k€. Il demande s'il n'est pas possible de trouver 35 k€ afin de ne pas demander d'augmentation de la participation des communes. Il ajoute que, les années suivantes, le budget est fragile et qu'aucun problème ne doit survenir. Il assure que la qualité des expositions n'est pas à remettre en cause, car elles ont généré un peu plus de recettes que de dépenses, que c'est l'impulsion qui est importante et qu'elles contribuent à l'image du Musée et attirent le public. Il fait cependant le constat qu'il faudrait plus que doubler le chiffre d'affaires du Musée.

Madame CHASTAGNOL insiste sur le fait que c'est l'objectif, mais qu'il faut du temps.

Monsieur PIHIER fait remarquer que le syndicat devrait être composé de plus de communes.

Le Président abonde dans ce sens et souligne qu'il comprend bien le problème des deux villes.

Madame RAMPAZZO fait observer qu'il faut agir « avec ce que l'on a ».

Monsieur PIHIER rétorque que le Musée peut poursuivre « avec ce qu'il a », mais qu'il est aussi possible de se poser la question de continuer avec « ce que l'on a ».

Madame RAMPAZZO signale que ce sera difficile, car aucune commune n'acceptera sachant que c'est pour financer le syndicat.

Le Président fait remarquer que sans augmentation de la participation, rien ne pourra être envisagé au Musée et que la situation redeviendra celle de 2020 avec éventuellement une exposition une année sur deux et donc pas d'augmentation de fréquentation.

Madame RAMPAZZO comprend parfaitement les difficultés de Louveciennes qui ne sont pas de son ressort et ajoute qu'aujourd'hui toutes les communes font face à des difficultés qu'elles n'ont jamais rencontrées, à savoir l'augmentation des coûts et la baisse des recettes, et que Marly-le-Roi n'est pas épargnée, même si la situation est différente de celle de Louveciennes. Elle souligne qu'il est impossible de redynamiser un musée sur un an et que, s'il est décidé de ne pas poursuivre cette impulsion, c'était une erreur stratégique que de l'avoir votée l'année dernière. Elle précise qu'il convient d'assumer ce choix et ne le conçoit pas autrement. Elle rappelle que la politique précédente était très prudente, limitait les coûts avec peu d'investissements afin de boucler les budgets.

Monsieur PIHIER précise que, l'année dernière, les élus étaient convenus de donner un petit plus pour relancer le Musée, mais que, en aucun cas, il n'avait été annoncé que l'année suivante, il faudrait verser 50 k€ de plus.

Madame RAMPAZZO répond qu'il est impossible d'envisager des expositions à 110 k€ avec la situation de l'année dernière au Musée.

Monsieur PIHIER fait remarquer que, au-delà de la qualité des expositions qui s'équilibrent, cela ne génère pas plus de public.

Madame CHASTAGNOL répète que cela ne peut se faire sur une année.

Monsieur LE BEULZE souligne que l'exposition s'est équilibrée avec les recettes, mais n'existe que parce que la partie ressources humaines a été mise à niveau ; or les coûts RH ne vont pas baisser facilement dans le budget, notamment avec l'emploi d'agents titulaires et qu'il convient de bien prendre en compte la difficulté du traitement de la masse des dépenses RH.

Monsieur JAOUEN rebondit sur les propos de Madame RAMPAZZO concernant l'impulsion du musée, et fait observer que ni Monsieur PIHIER, ni lui-même, ne pouvaient envisager ce qui se passerait sur la commune de Louveciennes cette année.

Monsieur PIHIER rappelle que, de plus, lorsque le débat a eu lieu début 2022, la guerre en Ukraine n'était pas déclarée.

Monsieur JAOUEN souhaite aborder un point politique et fâcheux. Il évoque le fait que puisque plus aucune association ne va avoir de subventions, aucun habitant ne comprendrait que la commune verse plus de participation au Musée qui, pour eux, est celui de Marly et non celui de Louveciennes. Il ajoute que, même s'il déplore cette situation, c'est ce que pensent les Louveciennois et qu'ils n'accepteront pas la suppression des subsides de la MJC, de l'Académie Gabriel Fauré, ou ceux d'autres associations alors que le Musée continue à être financé. Il souligne que c'est un vrai sujet politique difficile à expliquer aux habitants.

Monsieur JAOUEN souligne qu'il est impossible de mettre en cause leur attachement au Musée, mais que les élus de Louveciennes dans ce comité doivent obligatoirement suivre les consignes de la Maire de la commune.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que Madame PARISOT avait accepté la décision implicite du plan de relance du Musée et qu'elle en était informée.

Le Président souligne qu'elle était enthousiaste.

Monsieur JAOUEN répond qu'il ne peut pas parler pour elle, mais répète que Monsieur PIHIER, 1^{er} adjoint en charge des finances, et lui-même ont reçu des instructions tout à fait claires de Madame la Maire de Louveciennes, à savoir qu'elle ne veut pas et ne peut pas accepter ce type d'augmentation et qu'en conséquence, ils ne peuvent pas voter pour.

Le Président souhaite savoir comment cela va se passer concrètement, tout en ajoutant qu'il comprend parfaitement le problème.

Monsieur LE BEULZE insiste sur l'importance des comptes rendus qui retranscrivent la parole et l'engagement des élus vis-à-vis de leur Maire et qu'il est nécessaire que leurs propos figurent bien au procès-verbal du comité. Il ajoute que les Louveciennois en prendront éventuellement connaissance et puisque tout y est consigné, ils entendront bien à la fois le soutien des élus au Musée, mais aussi leur impossibilité de le soutenir financièrement. Il poursuit en indiquant qu'à ce stade, ce n'est qu'un débat d'orientation budgétaire et qu'aucune décision n'est à prendre maintenant, mais que les avis des élus sont enregistrés et qu'il y a bien eu débat. Il précise que le vrai vote interviendra dans deux mois et, qu'après les consignes données par le Président pour augmenter le budget, celui-ci sera présenté aux élus.

Il poursuit son exposé et évoque deux niveaux de discussions, d'une part un nouvel échange éventuel entre les deux maires, et, d'autre part, au moment de la présentation du budget primitif soumis aux votes, si un écart existe toujours entre ce que les élus de Louveciennes ont reçu comme consignes et le budget, ceux-ci peuvent voter contre ou s'abstenir.

Monsieur JAOUEN répète qu'il ne s'agit pas de se défaire et ajoute que c'est la majorité qui l'emportera.

Le Président rétorque que penser ainsi n'est pas envisageable.

Monsieur JAOUEN fait remarquer qu'il en est conscient, mais qu'il n'est pas possible de demander aux élus de Louveciennes d'être déloyaux vis-à-vis du Maire, car c'est sa décision, même s'il ne partage pas complètement l'analyse.

Le Président fait remarquer qu'il ne demande pas aux élus de Louveciennes de ne pas respecter les consignes de leur Maire.

Monsieur PIHIER ajoute qu'ils se doivent aussi d'être honnêtes avec le syndicat.

Monsieur JAOUEN poursuit et insiste sur le fait que la ville est dans une situation financière qui leur impose ce vote et que, de plus, il a été demandé aux élus de respecter les instructions données pour ce type de sujet. Il fait cependant remarquer que dans trois mois, la situation aura éventuellement évolué.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que la même contrainte existe au syndicat. En effet, il explique qu'à un moment donné, s'il y a impossibilité de boucler l'exercice budgétaire pour diverses raisons, le Préfet prend acte de la situation et exige que le syndicat sollicite auprès des communes membres une participation exceptionnelle, qui devient une dépense communale obligatoire. Il précise son propos et souligne que cette « entreprise » publique qu'est le syndicat ne peut pas être déficitaire et que si l'argent manque, car il n'y a pas d'augmentation des participations, il devient impossible d'exploiter le Musée. Il ajoute qu'il y a alors obligation de fixer une participation exceptionnelle à la charge des collectivités locales pour équilibrer son budget, et que celle-ci est automatiquement inscrite et devient une dépense obligatoire.

Monsieur JAOUEN souligne que cela générerait donc une augmentation des impôts.

Le Président demande quelle serait la part d'augmentation pour le Louveciennois.

Monsieur LE BEULZE répond qu'il ne l'a pas ce soir, mais qu'il la communiquera prochainement.

Monsieur PIHIER fait remarquer qu'il suffit de diviser 50 k€ par les 2 700 foyers de la ville qui paient des impôts fonciers, à savoir les propriétaires.

Madame RAMPAZZO annonce qu'à Marly il y a environ 7000 foyers.

Le Président demande ce qu'est un rôle.

Monsieur LE BEULZE explique que le montant est calculé sur la valeur locative de la taxe foncière et que toutes les propriétés du territoire communal et les entreprises, assujetties à la taxe foncière, sont additionnées. Il indique que le syndicat appelle un montant global qui sera divisé par la valeur locative assujettie à la taxe foncière, à savoir 7 000 rôles (soit 7 000 propriétés) sur le territoire. Il s'agit donc d'une moyenne, car toutes les habitations n'ont pas la même valeur locative. Il annonce qu'il a saisi les services fiscaux à ce sujet et qu'il aura la réponse à la rentrée, tout en ajoutant qu'elle sera incomplète, car il faut le rôle individuel pour connaître l'impact en euro des assujettis.

Monsieur PIHIER fait toutefois remarquer que cela donne un ordre de grandeur et que le montant sera d'environ 20 € de plus par foyer.

Le Président souligne que ce montant n'est pas trop élevé.

Monsieur JAOUEN annonce que, pour compenser ce que les impôts demandent pour la participation, il faudrait venir sept fois au Musée pour l'amortir.

Monsieur JAOUEN évoque à nouveau les précédents propos de Monsieur PIHIER et précise que, dans deux ans, c'était la « faillite » de Louveciennes. Il fait observer que l'Etat s'était engagé à rembourser le RSA aux départements ; or, aux dernières nouvelles, cela ne sera pas le cas et va coûter 200 millions d'euros aux Yvelines. Il ajoute que l'impact au niveau communal est identique et que Marly-le-Roi doit être également dans la même situation.

Monsieur PIHIER fait remarquer que sa commune a souhaité prioriser. Il souligne que la population de Marly-le-Roi permet de mieux amortir ces sujets financiers. Il ajoute qu'historiquement, les coûts de structure sont moins amortis à Louveciennes avec seulement 7 500 habitants.

Monsieur JAOUEN précise que la ville a des structures pour 10 000 habitants.

Madame RAMPAZZO répond qu'elle n'est pas d'accord sur ce que Monsieur PIHIER annonce et que Marly compte 17 000 habitants, alors que la ville doit subir les équipements pour 33 000 personnes.

Monsieur JAOUEN annonce que Louveciennes emploie environ deux cents équivalents temps plein, en réintégrant les CCAS.

Monsieur PIHIER répète que toutes les collectivités sont dans une situation difficile, ainsi que le département avec la crise immobilière qui diminue drastiquement les recettes de droit de mutation. Il fait observer que, dans le sport, les subventions des licences sont supprimées, et que celles accordées aux comités départementaux qui aident les clubs diminuent de 30 %.

Le Président s'inquiète de la situation du Musée qui ne pourra pas continuer sur la même trajectoire s'il n'y a aucune évolution dans deux mois. Il demande quelle suite est à envisager.

Monsieur JAOUEN souligne que la loi prévoit ce genre d'événement.

Monsieur PIHIER évoque une projection et souligne que le budget d'investissements du Musée prévu pour les années à venir qui, mis à part de gros travaux en 2024 d'un montant de 90 k€, est de 30 k€ par an, et qui engendre donc des marges de manœuvre très faibles. Il fait part aux élus de sa crainte que, l'an prochain, il faille à nouveau ajouter 50 k€ s'il y a volonté de donner encore plus d'ampleur au Musée. Il fait remarquer que le débat est de savoir où il faut s'arrêter.

Le Président souligne qu'il a bien été stipulé dans le ROB que l'investissement sera de 30 k€ par an.

Madame CHASTAGNOL ne comprend pas pourquoi Monsieur PIHIER évoque une potentielle autre augmentation de la participation puisque, sauf à ce que le Musée doive faire face à un drame comme un problème international ou une autre pandémie, il n'y a pas de raison pour que cela se produise, car les perspectives ont été élaborées le plus strictement possible et avec prudence. Elle ajoute que l'objectif est d'avoir plus d'entrées et un chiffre d'affaires plus important.

Monsieur LE BEULZE rappelle que la trajectoire posée l'an dernier a été conservée et que l'investissement a été réduit au strict minimum par prudence et souligne que le montant concerné ne sera pas forcément consommé. Il explique que l'objectif consiste à affecter le petit fonds de roulement restant à la couverture d'un seul aléa présent, à savoir le mécénat et que tout le reste a pour vocation à maintenir la dynamique. Il rappelle que, cette année, il y a eu 10 k€ de plus que ce qui avait été inscrit et que, si cette trajectoire continue, le Musée retrouvera immédiatement 20 à 30 k€ par an. Il fait observer que c'est cela qu'il faut peut-être préserver.

Monsieur JAOUEN rappelle que les élus ne sont pas mandatés pour faire les arbitrages. Il fait remarquer que les deux Maires sont les décideurs et qu'ils doivent se rencontrer et trancher. Il souligne qu'il est d'accord sur l'analyse, mais que rien ne peut être fait à leur niveau.

Monsieur PIHIER évoque une hypothétique reprise par le Château de Versailles.

Le Président fait remarquer qu'il n'y croit pas, en tout cas sûrement pas en 2024.

Madame CHASTAGNOL fait observer que le Château de Versailles a aussi ses propres problèmes financiers.

Monsieur JAOUEN annonce que, l'an dernier, le département des Yvelines a versé 20 millions d'euros à Versailles pour leur permettre de terminer l'année.

Madame CASANOVA souhaite savoir si l'augmentation proposée pour les villes servira à garder un fonds de roulement d'environ 100 k€.

Monsieur LE BEULZE le confirme en précisant que c'est pour les quatre prochaines années, tout en soulignant que le fonds de roulement s'amenuise. Il annonce que l'objectif est de ne plus toucher aux participations et de permettre au fonds de roulement d'absorber, au moins pour deux ans, d'éventuels aléas sur le niveau de recettes attendu du mécénat.

Madame CHASTAGNOL souhaite souligner, même si cela ne va pas changer le débat, que, depuis des années, il existait une ligne financière qui permettait chaque année d'éviter de sombrer ; or elle n'existe plus et elle ajoute que, pour elle, le vrai sujet est là.

Monsieur LE BEULZE explique que c'était l'excédent cumulé qui a disparu puisque, depuis quelques années, le Musée est en déficit.

Monsieur JAOUEN fait remarquer que ces excédents n'étaient pas générés par des excédents d'exploitation, mais étaient issus des assurances à la suite de l'inondation, aux travaux et à la SEOP.

Madame CASANOVA souligne que l'argent existait cependant pour pouvoir exploiter le Musée en paix.

Monsieur LE BEULZE fait toutefois remarquer qu'il s'agissait d'un trompe-l'œil.

Madame CHASTAGNOL le confirme et souligne que l'impression était que le Musée avait de l'argent, mais qu'en fait ce n'était pas le cas.

Monsieur LE BEULZE précise que le budget est très serré et que le Musée ne peut pas ouvrir davantage.

Le Président fait observer que, pour 20 € par foyer, il serait dommage de devoir stopper la redynamisation de l'établissement.

Monsieur JAOUEN répond que la question n'est pas les 20 € par foyer et que c'est plus compliqué pour Louveciennes, dont la situation financière interdit d'aller plus loin. Il ajoute que les collectivités savent très bien qu'aucun musée ne rapporte de l'argent et que ce ne sera sans doute jamais le cas.

Le Président annonce que les missions d'un Musée, à savoir cultiver, évoquer l'histoire ou le patrimoine, notamment pour les enfants, sont importantes pour une commune.

Monsieur JAOUEN abonde les propos de Monsieur PERRAULT.

Madame CHASTAGNOL souhaite évoquer le cas de parfums de Marly pour lesquels Madame RAMPAZZO s'interrogeait précédemment. Elle souligne que cette marque de luxe prend beaucoup d'ampleur et va créer une réalité virtuelle du Château de Marly. Elle indique aux élus qu'elle était en contact avec cette société à ce sujet. Elle signale que, sur leur site internet, il n'y a que des faussetés historiques. Elle explique que les concepteurs ont pris tout le vocabulaire, tout l'imaginaire et la symbolique du Château et des chevaux, mais qu'ils ont tout mélangé et que le résultat est effrayant ; elle suppose que la réalité virtuelle suivra la même ligne. Elle souligne que le musée a un vrai rôle de défense de la réalité de l'histoire.

Monsieur JAOUEN fait observer que personne ne conteste ce fait.

Madame RAMPAZZO demande s'ils ont cherché à prendre contact avec le Musée pour ce sujet.

Madame CHASTAGNOL indique que, lorsqu'elle est arrivée au Musée, elle a écrit au CIO des parfums de Marly, via LinkedIn, pour demander un mécénat de l'exposition, mais qu'elle n'a reçu aucune réponse.

Sans observations, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2024 et prend acte du débat qui s'ensuivit.

Sans autres questions diverses, **Le Président** lève la séance à 19h40.

Signatures :

Jean-François PERRAULT
Président du syndicat intercommunal

Stéphane PIHIER
Secrétaire de séance